

Pour qui	Les enfants de 2 ans et demi à 12 ans (scolarisés jusqu'en 6 ^{ème})
Quand	du lundi 08 au vendredi 12 avril 2019 (5 jours) du lundi 15 au vendredi 19 avril 2019 (5 jours)
Où	Ecole maternelle du Bourg, Grand Place : Maternelle (2,5 ans à 6 ans) Ecole Jean Monnet, rue de La Rabette : Primaire (6 ans à 12 ans) Attention : A l'école J.Monnet, les entrées/sorties se font <u>rue de la Rabette</u> (et non pas à la grille derrière l'école, côté cour).
Horaires	10h00-12h00 / 13h30-17h00
Cantine	de 12h00 à 13h30 au Restaurant municipal Inscription obligatoire au plus tard la veille avant 11h00 Tout repas commandé et non dédit est dû Tout repas non commandé ne peut être fourni
Garderie	de 8h00 à 10h00 (fermeture des portes à 9h45) et de 17h00 à 18h00 à l'école Maternelle du Bourg, Grand Place
Inscriptions ↳ Permanences en Mairie	- retrait des documents à partir du lundi 14 janvier 2019 en mairie ou sur le site de la ville www.steenwerck.fr - dépôt des bulletins d'inscription : • mercredi 13 mars 2019 de 9h00 à 11h30 • vendredi 15 mars 2019 de 16h00 à 18h30 Attention : toute demande d'inscription déposée en dehors des permanences sera traitée dans la limite des places disponibles
Documents	- n° d'allocataire à la CAF du Nord ou notification du Quotient Familial - notification du Quotient Familial pour les autres CAF

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- A compter du samedi 16 mars 2019, les inscriptions sont acceptées **dans la limite des places disponibles et majorées d'une pénalité de retard** (△ votre enfant peut être inscrit sur liste d'attente, faute de place)
- Les inscriptions sont forfaitaires à la semaine (multiplier le tarif par le nombre de jours de la semaine).
- A défaut de disposer du Quotient Familial, le tarif le plus élevé est appliqué (de 1001 à plus).

TARIFS : Ils sont définis ci-dessous **par jour et par enfant** et s'appliquent en fonction du QF des familles.

Pour les familles hors dispositif LEA

Quotient Familial	MATERNELLE		PRIMAIRE		GARDERIE Tarif à la ½ h
	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +	
de 0 à 700	4,30 €	30% de remise	4,30 €	30% de remise	0,60 €
de 701 à 1000	4,50 €		5,15 €		0,75 €
de 1001 à plus	4,75 €		5,40 €		0,85€
extra-muros	6,25 €		7,10 €		0,85 €
pénalité retard	5,35 € par inscription				
cantine	3,70 € le repas				

Les enfants extra-muros scolarisés ou gardés par une nourrice agréée à Steenwerck bénéficient des tarifs intra-muros.

Pour les familles bénéficiaires du dispositif LEA



Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune a adhéré au dispositif LEA (Loisirs Equitables Accessibles) proposé par la CAF du NORD.
Une aide importante est ainsi apportée aux familles selon le QF (Quotient Familial).

Pour bénéficier des tarifs énoncés ci-dessous, les familles doivent être allocataires à la CAF du NORD, assurer la charge d'au moins un enfant et percevoir une ou plusieurs allocations familiales ou sociales.

	QF de 0 à 369 €	QF de 370 à 499 €	QF de 500 à 700 €
Tarif journée	1,37 €	2,47 €	3,30 €
Tarif ½ h de garderie	0,12 €	0,22 €	0,30 €
Cantine	3,70 € le repas		

PAIEMENT

A réception de factures établies à l'issue de la période de vacances.

Possibilité de payer par Chèques bancaires, en espèces, par Chèques vacances et par Chèques Emploi Service Universel (CESU). Renseignements en mairie.

Les frais d'inscription peuvent être remboursés, à compter de 3 jours d'absences consécutifs, sur présentation d'un justificatif à remettre en mairie, dans les cas suivants : maladie, hospitalisation, cas de force majeure. Des frais de gestion sont retenus à raison de 0.93 € par jour d'inscription.

NOUVEAUTÉ

Une « boîte à idées » sera dorénavant à votre disposition dans les accueils de loisirs. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos suggestions, de vos propositions

PERMANENCE

Un problème ? Une question ? Le service enfance-jeunesse est à votre écoute et peut vous recevoir sur rendez-vous.

Nous contacter par ☎ 03.28.49.94.78 ou par mail ✉ tap-enfance@steenwerck.fr

